

COMMUNE DE MOURENX

PLAN DE PREVENTION
 DU RISQUE INONDATION

CARTE REGLEMENTAIRE
 Echelle : 1/5 000

DOSSIER APPROUVE
 par arrêté préfectoral
 le :

Direction
 des Territoires
 et de la Mer
 Service
 Aménagement,
 et Risques
 Cdt administrative
 Mourenx CS 31 977
 64003 PAUL CUBES

LEGENDE

- ZONE ROUGE :

zones soumises à des risques importants

urbanisation interdite

ZONE VERTE :

zones d'élaboration et

urbanisation possible sous réserves

SECTEUR

CONDITIONNEL

Cours d'eau

190
- En l'état actuel des actes, ces secteurs sont soumis à la réglementation en vigueur. Les secteurs soumis à un accès hors zone d'alerte fort ou moyen, leur reclassement au sein du PPRP pourra faire l'objet d'une modification de la réglementation. Ce reclassement s'effectuera dès l'achèvement complet des travaux.
- Cote de référence en mètre NGF (± 0.100 ± 0.30 m)
- Sens de l'écoulement
- Limite communale